

L'émergence du pouvoir sportif à La Réunion Entre assimilation et crise identitaire (1956-1974)

Evelyne Combeau-Mari

► **To cite this version:**

Evelyne Combeau-Mari. L'émergence du pouvoir sportif à La Réunion Entre assimilation et crise identitaire (1956-1974). *Revue Historique de l'océan Indien*, Association historique internationale de l'océan Indien, 2016, Les ruptures dans l'histoire de La Réunion, pp.90-101. hal-03271019

HAL Id: hal-03271019

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03271019>

Submitted on 25 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'émergence du pouvoir sportif à La Réunion Entre assimilation et crise identitaire (1956-1974)

Evelyne Combeau-Mari
Professeure d'Histoire contemporaine
CRESOI – OIES
Université de La Réunion

Alors que les années post-départementales sont marquées à La Réunion par un recul de la vie associative, voire un « vide associatif » qui s'inscrit dans la continuité de la logique coloniale – évoquant une forme d'immobilisme – les années 60 instaurent un temps fort, symbolisant l'ère du changement, la projection vers la modernité. La multiplication des pratiquants, leur rajeunissement, la diversification des activités, la structuration nouvelle du mouvement sportif... en constituent les meilleurs indicateurs. Nous parlons de « re-naissance du mouvement sportif associatif »¹²⁵.

Peut-on pour autant utiliser le terme de « rupture » lorsqu'il s'agit d'analyser les processus à l'œuvre dans la transformation du milieu sportif réunionnais ?

La définition académique considère que le mot « rupture » désigne « le fait de se rompre, l'action par laquelle une chose est rompue. Il exprime également la séparation brutale en deux ou plusieurs morceaux d'une chose résistante sous l'effet d'une force trop intense ou d'un effort trop prolongé »¹²⁶. L'usage récurrent de ce terme en histoire reste sujet à nombre d'interprétations. Les différents courants historiographiques ont, au cours du XX^e siècle, accordé du sens à ce concept. L'école des Annales, derrière Fernand Braudel, a inscrit l'histoire dans des processus de longue durée au sein desquels les grandes ruptures sont gommées. Les conceptions marxistes de l'histoire réhabilitent le concept par l'évidence du lien qui existe entre rupture et révolution. Lorsque surgit la violence, lorsque l'ordre social est bouleversé, lorsque le pouvoir politique est renversé, ce sont les fondations les plus essentielles d'une société qui volent en éclats engendrant des modifications radicales. Nous notons que la notion de rupture apparaît toujours associée à celle de changement, mais la pluralité interprétative¹²⁷ autorise de lui appliquer des termes aussi nuancés que ceux de transformation, dissolution, division, séparation, crise, faillite, déplacement.

¹²⁵ Evelyne Combeau-Mari, *Sport et décolonisation, La Réunion de 1946 à la fin des années 60*. Paris : L'Harmattan, 1998.

¹²⁶ Alain Rey, *Dictionnaire historique de la langue française*. Paris : Edition Le Robert, 2000, p. 1990.

¹²⁷ Enrique Fernandez Domingo et Maria Llombart Huesca, « La rupture dans les sciences sociales », *Pandora : revue d'études hispaniques*, n° 6, 2006, p. 9-14,

Tous les auteurs s'accordent à voir une rupture dans la conséquence, ou en lien avec, un conflit. La rupture est aussi le résultat d'un ou de plusieurs processus qui sont entendus comme des étapes d'une évolution complexe, impliquant une coordination de causes et d'effets.

Notre étude observe le mouvement sportif dans un contexte de décolonisation. Le mot est intéressant dans sa construction. Le préfixe « dé- » indique qu'une action devrait s'effectuer dans un sens inverse ou serait annulée. La décolonisation n'est pourtant pas seulement un temps de rupture, de séparation, de changement de direction, voire un contraire ou une négation. Elle est aussi un temps de construction, de reconstruction qui ne s'organise pas uniquement en fonction de la colonisation. Étudier le processus de décolonisation c'est aussi (et peut-être surtout) s'interroger sur cette phase intermédiaire entre colonisation et décolonisation, qui voit la persistance de l'ancien modèle colonial et la résistance d'anciennes pratiques. Avec La Réunion, devenue département, forme originale de décolonisation, nous avons cherché par l'étude du mouvement sportif, du rôle des associations, à montrer le décalage entre la lettre et l'esprit des lois de départementalisation et sa concrétisation dans les pratiques et les structures du mouvement sportif.

Notre communication se centre sur les mécanismes de structuration du mouvement sportif, éminemment révélateurs de son positionnement social, et des jeux de pouvoir qu'il génère. L'étude débute en 1956 avec la disparition de la « vieille » F.S.R. (Fédération Sportive Réunionnaise) et la création de la première ligue : la Ligue Réunionnaise de Football. La chronologie embrasse le dispositif jusqu'en 1974, borne du cycle du fait de la création du C.R.O.S. (Comité Régional Olympique et Sportif). L'institutionnalisation des pratiques au travers de fédérations, de ligues, de comités, édictant des règles et des normes, distribuant le pouvoir de décision, habilités à prendre des sanctions, souligne la spécificité de l'organisation sportive au sein de l'ensemble social. Il s'agit de faire resurgir « les logiques et les lois de fonctionnement des institutions sportives, les hiérarchies, les stratégies, la composition partagée et tensionnelle des pouvoirs et derrière ce schéma théorique, les enjeux et les transgressions »¹²⁸.

Pour le mouvement sportif qui repose sur le droit fondamental à la liberté d'association défini par la loi de 1901, la grande question reste celle des marges d'autonomie qu'il entretient avec son environnement économique et politique. Comment le mouvement sportif associatif réunionnais parvient-il à s'organiser, à se construire au tournant des années 60 ? Réussit-il à affirmer son autonomie vis à vis de l'Etat français pourvoyeur de fonds ? Peut-il afficher sa propre identité ?

La réflexion s'organise autour de trois axes complémentaires.

¹²⁸ Bernard Jeu, « Hiérarchies » in Ronald Hubscher, Jean Durry, Bernard Jeu, *L'histoire en mouvements, le sport dans la société française (XIX^e-XX^e siècle)*. Paris : Armand Colin, 1992, p. 351.

- Le premier s'attache aux enjeux liés à la disparition de la F.S.R. (Fédération Sportive Réunionnaise) dans le mouvement de départementalisation du sport local.

- Le second observe les logiques et les stratégies à l'œuvre dans les processus de structuration. Schématiquement s'opposent deux grandes formes de structuration. Pour les activités à portée économiques et politiques fortes telles le football, la structuration est largement dépendante de la sphère politique et privée. A l'inverse, les « activités nouvelles », à fondement essentiellement éducatif, comme l'athlétisme, doivent leur organisation aux initiatives des représentants de l'Etat sur le jeune département.

- La structuration du mouvement sportif réunionnais n'est ni linéaire, ni définitive. Le troisième axe souligne la fragilité du dispositif et la crise existentielle qui l'affecte à la toute fin des années 60. Dans le contexte neuf de la départementalisation, cette crise reflète les difficultés sociales et politiques d'une île en pleine mutation.

I – 1956, de la F.S.R. aux ligues sportives : vers la départementalisation du sport local ?

Analysant le mouvement sportif, lors de son arrivée comme premier chef de service de la Jeunesse et des Sports en 1954, Eugène Raude juge la situation très préoccupante, voire archaïque, inadaptée et préjudiciable à un développement sportif élargi : « La fédération sportive réunionnaise, qui devrait être une fédération omnisports, n'est en réalité qu'une ligue de football, avec toutefois une petite commission de cyclisme. Elle organise les championnats de l'île de football et le tournoi triangulaire : Madagascar-Maurice-Réunion (...) Le service départemental de la Jeunesse et des Sports, outre toutes les tâches qui lui incombent, doit matériellement assurer le déroulement de toutes les épreuves résultant de ces initiatives, tant que des arbitres, des moniteurs, des juges compétents n'auront pas été formés (...) Les conditions matérielles sont invraisemblables. Pas de piste, les courses ont lieu sur route et le reste à l'avenant »¹²⁹.

Dans les faits, le football, du fait de sa tradition et de son hégémonie, s'était autonomisé depuis longtemps, « accaparant » la Fédération Sportive Réunionnaise. C'est donc « naturellement » que la structuration du sport réunionnais débute par la création de la Ligue Réunionnaise de Football en 1956.

L'année 1955 s'était achevée sur une fausse note pour la fédération. En effet, des contestations opposant les dirigeants de l'*Indépendante* du Port à ceux de la *Saint-Pierroise* troublèrent le déroulement du championnat départemental¹³⁰. La fédération proposa de rejouer le match afin de désigner

¹²⁹ Rapport d'activités du service départemental de la Jeunesse et des Sports de l'année scolaire 1958-1959. Archives départementales de la Jeunesse et des Sports. Réunion.

¹³⁰ *JIR* du 21 février 1956.

le champion. M. Raoul Fruteau¹³¹, dirigeant de l'*Indépendante*, s'opposa à cette décision et réclama la création d'une ligue de football pour mettre fin à « l'arbitraire et à l'incompétence de la F.S.R. ». Le Président du club de la société sportive la *Royal Star*, Antoine Veloupoullé, 4^e adjoint au Maire de Saint-Denis, Maxime Vallon-Hoarau, lance alors l'initiative. Il convie 15 associations : *Bourbon Club*, *La Franco*, la *Saint-Pierroise*, la *Patriote*, le *Club Lancastel*, la *Royal Star*, la *Saint-Louisienne*, l'*A.S.P.T.T.*, le *Racing-Club* de Saint-Denis, la *Charles de Foucauld*, la *Saint-Pauloise*, l'*Indépendante* et la *Jeunesse Montagnarde*, à réfléchir à la faisabilité du projet. La séance de travail est dirigée par Raoul Fruteau. André Chevassus, Président de la F.S.R., est invité en tant qu'observateur. Il apparaît très rapidement qu'une majorité des Présidents de sociétés sportives se dégage en vue de la création d'une ligue. Mis en minorité, André Chevassus tente de décourager les dirigeants en invoquant de possibles difficultés financières résultant de la naissance d'une ligue indépendante de son institution. En revanche, Raoul Fruteau, Jean Moysan, Président de club, entraîneur, pigiste au *JIR*, René Martin-Darène, rédacteur en chef du *Journal de l'Île*, défendent avec ardeur le projet de création d'une ligue pour la discipline la plus populaire de l'île. Pour Jean Moysan, il convient de « se mettre au diapason des règlements du football métropolitain et se donner des structures de fonctionnement avec un comité directeur, un bureau et des commissions. Les membres du comité directeur devaient être choisis parmi les personnalités sans attache avec les clubs existants ». A ce moment du débat, la proposition de René Martin-Darène s'avère déterminante. En vue du renouvellement du bureau de la F.S.R., prévu le 4 mars 1956, il invite à désigner quatre candidats favorables à la ligue de football. Or, cet engagement de journalistes du *Journal de l'Île* au sein de l'organisme sportif le plus influent ne laisse pas la presse concurrente indifférente. Le *Cri du peuple* dénonce la mainmise « pour exploiter le football à des fins obscures ». « Avec Gabriel Macé qui a présidé aux destinées des mouvements scouts et des sociétés de courses, avec Louis Sauger et Martin-Darène dont on ignore l'activité sportive en métropole et qui trouve un terrain propice à l'épanouissement de ses connaissances (...) à La Réunion, toutes les fantaisies sont permises ! »¹³², s'exclame le journal.

Mais la Fédération Sportive Réunionnaise chancèle depuis le début de l'année 1956 sous les critiques des sociétés de football. Après une discussion orageuse, l'assemblée générale du 4 mars 1956 avance une motion de défiance, acquise par 20 voix contre 8 et six bulletins nuls. Mis en minorité, le bureau fédéral démissionne et laisse place à un comité provisoire. La victoire des dirigeants sportifs contestataires ouvre la voie à la création de la Ligue Réunionnaise de Football, qui sera votée en assemblée générale dix jours plus tard. La ligue s'affilie dans le même temps à la Fédération Française de Football. C'est donc la convergence complexe de cette vague de

¹³¹ Premier adjoint du maire Léon de Le Pervenche au Port.

¹³² *Le cri du peuple*, mars 1956.

mécontentement issue des dirigeants du milieu footballistique et les convictions d'Eugène Raude qui précipite la disparition de la Fédération Sportive Réunionnaise et autorise la création de la ligue de football. Elle doit, dans l'esprit du chef de service, inspirer la structuration des autres comités dans les différentes disciplines : « A notre arrivée en 1954, seul un organisme appelé "Fédération Sportive Réunionnaise" devait régenter tous les sports. En réalité, il présidait surtout aux destinées d'un football médiocre, tandis que quelques individualités organisaient un tour de l'île cycliste une fois l'an. Et c'était tout. Cette fédération Sportive Réunionnaise, sous notre impulsion, a connu le même sort que l'ancienne U.S.F.S.A., c'est à dire que nous avons suscité la création de ligues ou comités départementaux par sport (...) »¹³³.

La question de la structuration du mouvement sportif, autonome par essence, pour importante qu'elle soit, n'est normalement pas du ressort d'un organisme d'Etat. Aussi, est-ce avec infiniment de précautions qu'Eugène Raude rapporte les conditions dans lesquelles elle s'est réalisée : « Sans s'immiscer dans les affaires intérieures des groupements sportifs, il [le service] a été à l'origine de la constitution régulière et juridique de plusieurs organismes qui n'avaient qu'une existence empirique et des activités accidentelles »¹³⁴.

S'accommodant des dispositions prises en football, car elles servent son projet, Eugène Raude entend remplir avec discrétion, mais efficacité, sa mission d'acculturation de la population réunionnaise par le sport.

II – Le sport réunionnais en quête d'identité : entre sphère privée et ingérence de l'Etat français

Au-delà des rythmes et des temps forts de la structuration du mouvement sportif, attachons-nous aux logiques qui président à la constitution des ligues, aux hiérarchies et stratégies induites. Schématiquement, nous observons deux grands types d'organisation qui délimitent une ligne de partage entre les disciplines sportives. D'un côté, nous distinguons les activités qui concentrent au début des années 60 la majorité des pratiquants, mais aussi l'intérêt des acteurs des milieux politiques et économiques liés à la sphère privée. Sont ainsi désignés le football et le cyclisme. De l'autre se situent les activités « nouvelles », portées et diffusées par le système scolaire et les services de l'Etat, car elles laissent dans un premier temps la presse, les hommes d'affaires, les entrepreneurs relativement indifférents. Il convient dès lors de s'interroger sur la marge d'autonomie du mouvement sportif réunionnais.

¹³³ Rapport d'activités du service départemental de la Jeunesse et des Sports de l'année scolaire 1958-1959. Archives départementales de la Jeunesse et des Sports. Réunion.

¹³⁴ Rapport annuel de l'enseignement du premier degré à La Réunion pour l'année scolaire 1955-1956. *Bulletin départemental de l'enseignement* n° 6, décembre 1956.

A. Le sport réunionnais inféodé à la sphère privée

Afin de ne pas alourdir la communication, nous nous appuyons ici sur l'exemple du football. La structuration débute par la création de la Ligue Réunionnaise de Football, le 9 mars 1956. Cette ligue s'affilie pour la première fois et dans le même temps à la Fédération Française de Football. Le football local s'inscrit donc dans la logique départementale et dans le schéma général du sport français. Les artisans de la rénovation, nous l'avons évoqué, sont René Martin-Darène, rédacteur en chef du *Journal de l'île* et Jean Moysan, fonctionnaire des contributions directes, qui devient journaliste sportif au *J.I.R.* à compter de 1955. Jean Moysan choisit des hommes sans lien avec les clubs pour former le premier Comité directeur de la L.R.F. Voici sa composition :

Premier comité directeur de la L.R.F. (mars 1956)

Président : Gabriel Macé, notaire, futur maire de Saint-Denis en mars 1959.

Vice-présidents : Damase Legros (instituteur), Serge Ycard (médecin à Saint-Denis), Emile Isautier (exploitant agricole)

Secrétaire général : Jean Moysan (journaliste sportif au *J.I.R.*)

Trésorier : Charles Bousquet

Trésorier-adjoint : André Grondin

Délégué à l'information : René Martin-Darène (rédacteur en chef au *J.I.R.*)

Membres : André Chevassus (professeur d'anglais), Louis Sauger, Louis Lagourgue (exploitant agricole), Louis Macresy (instituteur), Roger Muzellec, R. Hoareau, Ropion, Antoine Séry (enseignant d'E.P.S.), Capitaine Mahé, Lanave, G. Rayeroux.

L'expansion du football au tournant des années 60 entraîne l'adhésion et l'intérêt d'une nouvelle tranche de la population pour l'activité. Traditionnellement investi et dirigé par les instituteurs, le football subit des transformations caractéristiques dans sa sphère dirigeante à partir du moment où sa spectacularisation génère des profits importants. La multiplication des licenciés, des clubs, des compétitions, impose une organisation plus rigoureuse, plus « professionnelle » en quelque sorte. Alors que l'organisation du football présente des caractères plutôt conviviaux et approximatifs jusqu'à la fin des années 50, le fossé se creuse bientôt entre organisateurs et joueurs : « Il s'agit là d'un monde tout à fait différent de celui des joueurs et de celui des spectateurs, d'une caste au recrutement social étroit et fortement élitiste »¹³⁵.

Ce constat vaut particulièrement à La Réunion lorsqu'est mise en place la Ligue Réunionnaise de Football. La composition de ce premier Comité directeur concilie tradition éducative avec une assez forte représentation enseignante, et modernité avec l'arrivée de personnalités issues du monde journalistique, des milieux économiques et politiques. L'analyse des bureaux

¹³⁵ Alfred Wahl, *Les archives du football, Sport et société en France (1880-1980)*. Paris : Editions Gallimard/Juliard, 1989, p. 213.

successifs de la ligue souligne le recul progressif des enseignants, notamment des instituteurs, au profit des hommes d'affaires.

La recomposition du comité directeur en 1965, suite aux querelles internes et aux difficultés de gestion, évince une partie des enseignants du bureau, au premier rang desquels Olivier Payet, directeur de l'école centrale de Saint-Denis, alors Président de la ligue. Le nouveau bureau¹³⁶, stabilisé en 1966 est constitué de la manière suivante :

Bureau de la Ligue Réunionnaise de Football en 1966

Président : Maître Dominique Sauger, avoué, Président de la Commission départementale du conseil général, maire de Ste Rose, Chevalier de la légion d'honneur.

Vice-présidents : M. Châtel, propriétaire et exploitant en canne à sucre, M. Zadvat, négociant, président de la Commission sportive régionale, Chevalier de la légion d'honneur.

Trésorier : Omer Hoareau, chef de bureau de la préfecture, chevalier de l'ordre de l'étoile d'Anjouan, chevalier de l'ordre des palmes académiques.

Trésorier-adjoint : M. Hibon, employé.

Secrétaire général : M. Francis Coré (représentant de commerce) ; Membres : J. Pinguet (exploitant agricole, commission d'arbitrage), S. Moreau (directeur d'école, commission de discipline), L. Debon (instituteur, commission d'arbitrage), R. Lebon (instituteur, commission sportive), Adam de Villiers (détaché de préfecture), K. Cadet (médecin), F. Lauret (employé de mairie), A. Maillot (employé), M. Moullan (commerçant), L. Azelie (transitaire), S. Rebecca (employé), E. Isautier (exploitant agricole), A. Fabre (secrétaire administratif).

Si les enseignants conservent quelques positions, c'est essentiellement autour des missions pédagogiques et disciplinaires avec MM. Moreau, Debon et Lebon. La composition générale du bureau traduit bien cette alliance avec le monde des affaires. La forte représentation des riches exploitants (MM. Châtel, Pinguet, Isautier), rattachée au développement industriel, agricole et commercial du sucre, prouve que le secteur le plus dynamique n'est pas indifférent à l'évolution du football. Les commerçants, négociants, transitaires (MM. Zadvat, Coré, Moullan, Azélie) sont attirés par un secteur d'activité qui, à terme, développe les échanges, les contacts. Les professions libérales font figure de notables (MM. Sauger, Cadet) et sont souvent impliquées dans la vie politique.

Il est clair que les instances dirigeantes du football se calquent sur les hiérarchies de la notabilité locale et évoluent eu égard aux enjeux véhiculés par le football. Nous partageons la remarque d'Alfred Wahl, même s'il convient de souligner ici le décalage dans le temps : « Reste un schéma dominant : le départ des enseignants dès le début des années 1920, au profit des professions libérales, contraintes à leur tour de céder la place au profit des industriels. L'augmentation des enjeux et des budgets explique sans doute

¹³⁶ Procès-verbal de l'Assemblée générale de la Ligue réunionnaise de football, déposée aux Archives départementales, côte 1088 W 12.

l'élimination des éducateurs, puis de ceux qui exerçaient un simple magistère moral, pour le plus grand profit des mécènes pourvus de gros moyens financiers »¹³⁷.

Ainsi s'observe petit à petit un vieillissement des dirigeants disposés à assumer les commandes de la ligue. L'arrivée des notables dans les milieux du football est accueillie favorablement par les joueurs qui espèrent trouver une amélioration des conditions de pratique au plan des équipements sportifs, de l'organisation générale et surtout de leur statut. La portée spectaculaire du jeu, les exigences de l'entraînement, les déplacements imposent de revoir le statut du joueur-amateur pour l'adapter. De ces dirigeants-mécènes, les joueurs attendent tout, et d'abord la promotion sociale. En revanche, les objectifs poursuivis par les mécènes sont multiples, tout à la fois personnels, sociaux ou politiques. Ils espèrent convertir leur popularité en un capital social monnayable sur d'autres terrains de la vie collective. A La Réunion, le football entretient des rapports étroits avec la presse et avec la politique par le biais de ses dirigeants, hypothéquant une part de son indépendance.

B. Le sport réunionnais soumis à l'ingérence de l'Etat français

Nous nous appuyons cette fois sur l'exemple du volley-ball. L'activité est encadrée par un comité départemental en 1958. La ligue départementale est créée en décembre 1959 et affiliée à la Fédération Française de Volley-ball. Arrêtons-nous un instant sur la composition de son bureau¹³⁸ :

Composition du premier bureau de la Ligue Réunionnaise de Volley-ball (1959)

Présidents d'honneur : Raude Eugène (Directeur de la Jeunesse et des Sports), Daum Pierre (Secrétaire général de la Jeunesse et des Sports).

Président : M. Pellerey, directeur des Grands Travaux de l'Est (G.T.E.).

Vice-président : Chansigaud Serge (maître d'E.P.S. au centre d'apprentissage de Saint-Denis).

Secrétaire : Ringwald Yves (professeur d'E.P.S. au lycée Leconte de Lisle).

Secrétaire-adjoint : Eyquem Alex (journaliste au *Journal de l'île de La Réunion*).

Trésorier : M. Dubosc (professeur d'E.P.S. au lycée Juliette Dodu).

Trésorier-adjoint : Gruchet Jules (délégué de secteur au service de la Jeunesse et des Sports).

Commission technique : Bahuet Pierre (maître d'E.P.S. au centre d'apprentissage de Saint-Denis), Chansigaud Serge (maître d'E.P.S. au centre d'apprentissage de Saint-Denis), Deligny R. (professeur d'E.P.S. au lycée), Dubosc A. (professeur d'E.P.S. au lycée Juliette Dodu), Ringwald Yves (professeur d'E.P.S. au lycée).

Pour l'anecdote, le premier président en titre de la ligue, M. Pellerey, eut un mandat relativement éphémère et coûteux : cinq mois environ après l'installation de la ligue dans ses statuts, il disparaît définitivement à Madagascar avec la caisse ! Dès lors, Serge Chansigaud en assure la

¹³⁷ Alfred Wahl, *Les archives du football, op cit.*, p. 219.

¹³⁸ La composition de la ligue est parue dans le *JIR* du 2 décembre 1959.

présidence. Dans les faits et au départ de l'action, « l'homme-orchestre » de la ligue est son secrétaire : Yves Ringwald¹³⁹, professeur d'E.P.S. au lycée Leconte de Lisle : « En fin de compte, il cumulait toutes les responsabilités, il assurait le secrétariat, il signait les chèques et gérait les affaires... On peut dire qu'il a fait du boulot »¹⁴⁰.

La composition initiale de la ligue de volley-ball illustre l'influence prépondérante du service de la Jeunesse et des Sports et des enseignants d'E.P.S., fonctionnaires de l'Etat, dans la structuration du mouvement sportif associatif réunionnais et particulièrement pour les activités que l'on a qualifiées de « scolaires ». A l'exception du premier Président, M. Pellerey et d'Alex Eyquem, journaliste, tous les membres de la ligue constituent une émanation du service de la Jeunesse et des Sports. Comme nous avons pu le constater, Eugène Raude, Directeur de la Jeunesse et des Sports, est à l'origine de la constitution officielle de toutes les ligues, excepté celles de cyclisme et de football. La composition initiale des bureaux des ligues de basket-ball, d'athlétisme, de hand-ball, répond aux mêmes priorités. Ils sont formés essentiellement de fonctionnaires de l'Etat et de personnels du service de la Jeunesse et des Sports. L'engagement volontariste du service de la Jeunesse et des Sports dans cette structuration est-il un gage de la pérennité du dispositif ?

III – Une structuration bien fragile : le sport révélateur de la crise existentielle réunionnaise

A. Une structuration bien fragile

Le « comment » de cette structuration, la « manière », appelle quelques commentaires. Nous avons mis en évidence un décalage manifeste entre l'attitude volontariste du service de la Jeunesse et des Sports et les mentalités des dirigeants sportifs locaux. La structuration, la bureaucratisation, la hiérarchisation du mouvement sportif sont des dispositifs liés au mode de fonctionnement essentiellement centralisé des institutions françaises. Aussi louables que puissent être les intentions des responsables du Service de la Jeunesse et des Sports investis dans leur mission « humaniste » de développement, elles se heurtent à la résistance des intéressés. A la fin des années 60, le mouvement sportif réunionnais, en définitive très jeune au regard des retards accumulés avec la métropole, ne dispose pas de la maturité suffisante à sa structuration. Les procédures administratives sont plaquées, importées, sans réelle prise en compte de la réalité locale. Plus grave, le mécanisme d'affiliation est orchestré en totalité, nous l'avons démontré, par le service de la Jeunesse et des Sports. Entre impulsion et ingérence, la nuance est ténue. En plaçant aux postes-clés des ligues des individus sous son autorité hiérarchique, les fonctionnaires de l'Etat, le service départemental en

¹³⁹ Entretien avec M. Ringwald le 13 avril 1995.

¹⁴⁰ Entretien avec M. Françoise, le 20 mars 1995.

assure une parfaite maîtrise. La rapidité de la structuration du mouvement sportif, son caractère parfois expéditif au regard d'échéances sportives proches, fragilise nécessairement ses soubassements. Le formalisme de cette organisation ne masque pas ses limites. Ainsi, la ligue d'athlétisme, créée officiellement en 1957, ne fonctionne réellement qu'une dizaine d'années plus tard : « Je ne me souviens d'aucune convocation reçue et je crois que la ligue est restée purement formelle pendant plusieurs années »¹⁴¹.

Aussi vite l'édifice est-il bâti qu'il s'effondre déjà. Les ligues reposent pour la plupart d'entre-elles sur l'énergie et la responsabilité d'un nombre très limité d'individus dévoués. Le départ d'une personne-clé, qui assume à elle seule toutes les fonctions, du secrétariat à la trésorerie... suffit à faire « capoter » l'entreprise. Les moindres conflits de pouvoir au sein des organismes dirigeants déclenchent démissions, oppositions, luttes intestines, qui nuisent à la promotion sportive. L'exercice de la démocratie et de la citoyenneté au sein des structures sportives dirigeantes n'est en réalité pas « assimilé ». La preuve la plus tangible reste le processus de « déstructuration » qui affecte assez rapidement nombre de ligues sportives. Nous ne relevons ici que quelques exemples :

- La ligue de cyclisme, dirigée solidement par Claude Debord, perd pied lors de son départ au milieu des années 1960. Elle n'entretient plus d'affiliation avec la Fédération Française de Cyclisme de 1965 à 1974. Départ d'une forte personnalité, défaillance des responsables locaux... revendication politique ?

- La toute jeune ligue de hand-ball connaît elle aussi des difficultés de 1966 à 1969. Tous les symptômes y sont : disparition des archives, flou de trésoreries, championnat en sourdine, recrutement en baisse et non-affiliation à la Fédération Française de Hand-ball.

- L'exemple du volley-ball est assez explicite. Il témoigne des enjeux relatifs à l'affiliation de la ligue aux instances nationales. Le volley-ball affiche un début remarquable sur le département, ainsi qu'en attestent la stabilité et la longévité du premier bureau. Yves Ringwald se maintient aux commandes de la ligue jusqu'en 1973, date de sa démission. Son départ déclenche celui de Serge Chansigaud. Les tensions au sein du bureau, apparues de longue date, deviennent intenable. Les critiques fusent, les griefs sont multiples : l'extrême concentration des activités sur Saint-Denis et le maintien des disparités avec les autres zones de l'île, déjà défavorisées : installations, encadrement, joueurs, possibilités de déplacement, sélection... ; la mise en minorité systématique des propositions avancées par les représentants de l'ouest, du sud, lors des réunions plénières de la ligue... L'affrontement se personnalise entre Gonzague François et Yves Ringwald. A sa démission, M. François¹⁴² prend en main les destinées de la ligue. De 1975 à 1979, la ligue de volley-ball n'est plus affiliée à la Fédération

¹⁴¹ Témoignage de Mme Iris Lin, recueilli en septembre 1991 par Robert Salvat, *La course à pied longtemps à La Réunion, Histoire de la course à pied avant la création de la ligue réunionnaise d'athlétisme 1850-1957*. Saint-Denis : CNH, 1992, p. 193.

¹⁴² M. François est membre du Parti Communiste Réunionnais (P.C.R.).

Française de Volley-ball. Cette distance prise avec les instances nationales du sport français montre la fragilité du lien établi. Les causes de cette mise à distance ne sont ni accidentelles, ni fortuites. Elles sont essentiellement politiques.

B. Sport et crise identitaire réunionnais

La vulnérabilité de la structuration sportive révèle la profonde crise existentielle du mouvement sportif. Cette crise d'identité du sport réunionnais, déchiré entre l'appartenance française et « l'autonomie », voire « l'indépendance », est à l'image des difficultés que vit la société toute entière, sur le plan social et politique pendant ces années 60-70. Elle reflète l'intensité et l'intransigeance de l'affrontement politique Gauche/Droite sur le nouveau département. Plus concrètement, le combat politique est personnalised par l'opposition de deux hommes : Michel Debré, chef de file de la droite réunionnais et Paul Vergès, secrétaire général du Parti Communiste Réunionnais.

Schématiquement, l'affiliation du mouvement sportif local aux instances sportives françaises symbolise la part prise par la droite et les représentants de l'Etat Français dans les institutions sportives. A l'inverse, la revendication « autonomiste » du mouvement sportif s'exprime lorsque le Parti communiste réunionnais gagne du terrain au sein de ces mêmes instances.

L'ingérence de l'Etat dans le mouvement sportif associatif réunionnais s'inscrit dans le cadre national d'un dispositif de surveillance renforcé des D.O.M. à la fin des années 50. L'ordonnance Debré d'octobre 1960¹⁴³, concernant les fonctionnaires de l'Etat, inaugure un climat de contrôle draconien sur les départements d'outre-mer, soupçonnés de revendications autonomistes. Les mesures se renforcent à partir de 1963, lorsque Michel Debré est élu député de La Réunion. En cherchant à juguler le Parti communiste réunionnais par tous les moyens, Michel Debré place le département sous son contrôle politique. L'atteinte aux libertés les plus fondamentales (liberté d'expression, liberté syndicale, liberté d'association) compromet l'évolution et l'épanouissement du département. L'effet majeur de ce dispositif de surveillance est de créer un déficit associatif extrêmement difficile à combler. L'ordonnance Debré est la grande responsable de ce climat répressif pour la vie sportive et culturelle. La durée de cet interdit, douze ans, suffit à éteindre sur la longue durée les vocations militantes et associatives.

Au total, les années 60 se trouvent au cœur du processus de structuration du mouvement sportif associatif réunionnais. Sans réduire le développement

¹⁴³ Ordonnance n°60-1101 du 15 octobre 1960 : « Rappel d'office par le ministre dont ils dépendent des fonctionnaires de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer et dont le comportement est de nature à troubler l'ordre public », *Bulletin officiel de l'Education nationale* n° 37, du 24.10.1960.

de l'activité à sa seule structuration – elle en est souvent le simple point de départ – la structuration en comité et/ou ligue engage la reconnaissance des activités menées dans le cadre sportif départemental et la construction de l'identité du mouvement sportif. L'affiliation aux fédérations nationales présente une portée beaucoup plus symbolique dans ce département lointain, au passé de colonie. Elle affiche la volonté d'appartenance à un même cadre, celui du sport français. Cette étape du mouvement sportif apparaît donc déterminante dans le processus général de construction identitaire du tout jeune département.

Nous rejoignons ici, pour le cas particulier de La Réunion, l'analyse de portée générale menée par Pierre Arnaud. La « liberté d'association » reste une conquête difficile du régime républicain et des démocraties. Dès son origine, l'association présente un lien ténu avec le politique : « Toute tentative d'association a toujours fait l'objet d'une surveillance plus ou moins permissive des gouvernements »¹⁴⁴.

Soit que le droit d'association soit réduit, contrôlé, limité, circonscrit, afin que cette possibilité de réunion ne s'inscrive pas comme une menace à l'ordre établi ou un risque de renversement politique, soit que la liberté d'association devienne un argument au service du régime politique, d'autant plus toléré que ce droit dessert la bonne cause politique, celle du pouvoir dominant. La prégnance de l'Etat français dans les affaires sportives marque les limites de l'expression de la liberté d'association en ce département lointain. Elle hypothèque l'accès à l'autonomie du mouvement sportif réunionnais et compromet durablement, du même coup, sa construction identitaire.

¹⁴⁴Pierre Arnaud, « La sociabilité sportive. Jalons pour une histoire du mouvement sportif associatif. » in Pierre Arnaud (sous la direction de), *Les athlètes de la république, gymnastique, sport et idéologie républicaine, 1870-1914*. Toulouse : Privat, 1987, p. 361.